

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N°.: ICC-01/04-01/06

Date: 8 mai 2007

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit :

M. le juge Georghios M. Pikis, juge président
M. le juge Philippe Kirsch
Mme la juge Navi Pillay
M. le juge Sang-Hyun Song
M. le juge Erkki Kourula

Greffier : M. Bruno Cathala

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c/THOMAS LUBANGA DYILO

Public

Prestation de serment de Me Annick Mongo

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo
Mme. Fatou Bensouda
M. Ekkehard Withopf
M. Fabricio Guariglia

Les représentants légaux des victimes

a/0001/06 à a/0003/06 et a/0105/06

Me Luc Walley
Me Franck Mulenda
Me Carine Bapita Buyangandu

Le conseil de permanence

Me Annick Mongo

M. Thomas Lubanga Dyilo

Veillez trouver ci-joint la prestation de serment de Maître Annick Mongo, conseil de permanence pour M. Thomas Lubanga Dyilo, suite à la décision du Greffier en date du 4 mai 2007 (ICC-01/04-01/06-882).

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'P' intertwined, with a horizontal line extending to the right.

Didier Daniel Pereira
Chef, Direction des Victimes et des Conseils

Fait le 8 mai 2007

À La Haye